

	VACANCE DE POSTE	
	Un(e) ATER à mi-temps (96 h) Section CNU 71 <i>Discipline Sciences de l'information et de la communication</i>	
	<u>Date de prise de fonction</u> 20 janvier 2020	<u>Mode de recrutement</u> Contrat d'ATER à mi- temps d'une durée d'un an

Officiellement née le 31 mai 1999, l'UNC est une jeune université. L'établissement présente l'originalité d'être une université française et européenne au service du développement de la Nouvelle-Calédonie et au-delà, de la région océanienne. Elle assure une présence de la France dans les domaines de l'enseignement supérieur et de la recherche et participe au rayonnement de la francophonie dans la région. La formation à l'UNC s'inscrit dans le système européen LMD qui garantit la qualité de l'enseignement dispensé selon un standard partagé par l'ensemble des universités de l'Espace européen.

L'UNC est composée de trois départements de formation, d'une école doctorale, d'une ESPE, d'un IUT, d'un service de la formation continue. Elle compte trois mille étudiants, une centaine d'enseignants-chercheurs et enseignants, un peu moins d'une centaine de personnels administratifs et des bibliothèques, plusieurs équipes de recherche labélisées ou en émergence.

Profil recherché :

La personne recrutée devra être en cours de préparation d'un doctorat de 3^{ème} cycle en sciences de l'information et de la communication ou avoir terminé sa thèse dans l'année qui précède son recrutement.

Activités d'enseignements :

L'enseignant(e) ATER devra assurer la totalité de son enseignement au sein du département Métiers du Multimédia et de l'Internet de l'IUT. Les enseignements destinés aux étudiants porteront sur :

- les théories de l'information et de la communication ;
- l'écriture pour les médias numériques ;
- les techniques d'expression écrite et orale.

Il ou elle devra, par ailleurs, prendre part à l'encadrement des stages ainsi que des projets tuteurés. Il ou elle pourra participer aux tâches administratives relatives au fonctionnement du département : aide au recrutement des vacataires, journées portes ouvertes, participation à l'organisation des événements...

Activités de recherche :

La personne recrutée devra s'intégrer dans l'une des thématiques de recherche du laboratoire LIRE et y réaliser une activité de recherche en adéquation. Les apports de la section 71 du CNU dans une approche interdisciplinaire autour de la réussite éducative en contexte multiculturel seront à mettre en avant. Enfin, il est attendu une implication dans la vie du laboratoire (animation de séminaires, événements scientifiques, etc...) mais aussi dans l'encadrement de mémoires de master.

Pour les ATER, les inscriptions s'effectuent via le portail Galaxie (Altair).

En parallèle, doivent être transmis à recrutement@unc.nc les documents suivants :

- lettre de motivation,
- CV détaillé,
- copie de la pièce d'identité,
- et selon la situation (voir la liste ci-après), soit la copie du dernier arrêté, soit l'attestation du directeur et l'inscription au doctorat, soit une attestation sur l'honneur.

au plus tard le 30 août 2019

Contacts utiles :

Gilles TALADOIRE, directeur du département MMI : gilles.taladoire@unc.nc

Olivier GALY, directeur de laboratoire LIRE : olivier.galy@unc.nc

Akila NEDJAR-GUERRE, référente disciplinaire : akila.nedjar-guerre@unc.nc

Etienne CORNUT, chargé de mission RH : etienne.cornut@unc.nc

Christine NEYRAT, pôle enseignants et enseignants-chercheurs : christine.neyrat@unc.nc

Rappel : Conditions pour devenir ATER

Pour devenir ATER, il faut être dans l'une des situations suivantes :

- soit être fonctionnaire titulaire ou stagiaire de catégorie A (**transmettre copie du dernier arrêté**) ;
- soit être inscrit en vue de la préparation d'un doctorat ou d'une habilitation à diriger des recherches, le directeur de thèse devant attester que la thèse peut être soutenue dans un délai d'un an (**transmettre attestation du directeur et l'inscription au doctorat**) ;
- ou être déjà titulaire d'un doctorat ou d'une habilitation à diriger des recherches et s'engager à se présenter à un concours de recrutement de l'enseignement supérieur (**transmettre attestation d'engagement à se présenter à un concours**) ;
- soit être enseignant ou chercheur de nationalité étrangère ayant exercé des fonctions d'enseignement ou de recherche pendant au moins 2 ans ;
- soit être titulaire d'un doctorat ou d'un titre ou diplôme étranger jugé équivalent par la commission de spécialistes de l'établissement ;
- soit être moniteur recruté dans le cadre du monitorat d'initiation à l'enseignement supérieur.

Texte de référence : [décret n° 88-654 du 7 mai 1988](#) modifié relatif au recrutement d'attachés temporaires d'enseignement et de recherche dans les établissements publics d'enseignement supérieur.